

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES



**NOTE DE SERVICE N° 07 /MPMB/DGD du 14 JAN 2014**

-----

**Objet :** traitement de la prime trimestrielle

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du personnel que seront pris en compte désormais dans le traitement de la prime trimestrielle des agents des Douanes, le grade et l'indice du fonctionnaire douanier de la même ancienneté ;

Par ailleurs, la date de prise de service à considérer sera celle indiquée par le responsable utilisateur du nouvel agent mis à la disposition de l'Administration des Douanes.

Les Directeurs des Ressources Humaines et des Moyens Généraux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente. Toute difficulté d'application me sera signalée.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Maj. Issa COULIBALY